Paris, le 24 octobre 2017

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

jeanpaul-lecoq.fr

M. Nicolas HULOT
Ministre de la Transition écologique
et solidaire
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : *Nuisances et contrôles des locomotives diésel*

Monsieur le Ministre,

En raison notamment de l'activité industrielle et portuaire du bassin économique du Havre, la ligne ferroviaire Le Havre / Paris est particulièrement utilisée, notamment par les convois de fret.

Tous les acteurs économiques, sociaux et politiques soutiennent d'ailleurs une modernisation urgente et une extension tout aussi urgente du réseau ferroviaire connecté au port maritime, tellement celui-ci est éloigné actuellement des objectifs assignés au projet Port 2000 et au projet stratégique du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) en matière de transport ferroviaire et fluvial.

La part du ferroviaire liée au trafic de notre port reste en effet beaucoup trop modeste, ce qui nuit à son empreinte écologique, surtout en comparaison avec celle des ports concurrents du nord de l'Europe.

Cette évolution du transport de marchandises par le fret ferroviaire et fluvial est également nécessaire pour réduire le trafic poids lourds sur nos routes, beaucoup trop polluant.

Ceci étant et pour l'heure, les riverains de la ligne ferroviaire, notamment sur les communes d'Harfleur, de Gonfreville l'Orcher, de Gainneville et de Saint-Laurent-de-Brèvedent sont confrontés à de fortes nuisances provoquées par l'utilisation de locomotives diésel tractant les convois de fret.

De jour comme de nuit, ces locomotives entrainent une très forte pollution ainsi que des fibrations sur et dans les habitations, d'autant que le tronçon ferroviaire traversant les communes ci-dessus mentionnées est fortement pentu.

La direction de la SNCF m'assure que, concernant ses locomotives, les contrôles réguliers sont effectifs et de nature à réduire la portée des nuisances, ce qui ne serait pas le cas pour les locomotives utilisées par d'autres opérateurs ferroviaires privés.

Je souhaiterais par conséquent savoir les obligations règlementaires auxquelles doivent se conformer les opérateurs ferroviaires privés en matière de réduction des nuisances, et quel organisme ou service de l'Etat est compétent pour contrôler ces locomotives diésel.

Plus globalement, je souhaiterais connaître les mesures que vous comptez prendre afin de réduire les nuisances et pollutions vécues par les riverains des lignes ferroviaires. L'obligation de recourir à des locomotives électriques sur les sillons électrifiés serait par exemple de nature à concourir à cet objectif.

Dans ces attentes et persuadé de pouvoir compter sur votre concours pour agir contre ces nuisances,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

• jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre

Ligne téléphonique: 02.35.25.48.05

• Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD

sebastien.giard@clb-an.fr

Téléphone : 06.81.33.71.81